



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le mardi 7 juin 2022 à 18 h 12 en la caserne d'incendie, 106, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec)

Sont présents: Monsieur Pierre Séguin, maire
Madame Nancy Pelletier, conseillère
Monsieur Marc Deslauriers, conseiller
Madame Gabrielle Labbé, conseillère
Monsieur Pierre-Yves L'Heureux, conseiller
Monsieur Kim Comeau, conseiller
Monsieur Denis Ladouceur, conseiller
Madame Nancy Forget, directrice générale
Monsieur Yvan De Lachevrotière, directeur général adjoint
Madame Zoë Lafrance, directrice des affaires juridiques et greffière

Chacun des membres du conseil présents reconnaît qu'un avis de convocation à cette séance leur a été notifié ou qu'il a renoncé au dit avis, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

2022-06-154 1. ORDRE DU JOUR - ADOPTION (01-2120)

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil sont présents.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 7 juin 2022 avec l'insertion du point intitulé "Dossier de l'employé - Alexandre Francoeur - Pompier et premier répondant - Service de sécurité incendie - Embauche (03-2000/S0001)" après le point d'adoption de l'ordre du jour et l'ajustement de la numérotation des points subséquents en conséquence.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-06-155 2. DOSSIER DE L'EMPLOYÉ - ALEXANDRE FRANCOEUR - POMPIER ET PREMIER RÉPONDANT - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - EMBAUCHE (03-2000/S0001)

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels du Service de sécurité incendie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Ladouceur, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

D'AUTORISER l'embauche de monsieur Alexandre Francoeur, en date du 13 juin 2022, au poste de pompier et premier répondant au Service de sécurité incendie, avec le statut de salarié en période d'essai, conformément à la convention collective des pompiers et premiers répondants présentement en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-06-156 3. DOSSIER DE L'EMPLOYÉ - TANYA MASSABNI - GREFFIÈRE ADJOINTE - SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU GREFFE - EMBAUCHE (03-2000/S0001)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-04-093 créant le poste de greffier adjoint au Service des affaires juridiques et du greffe.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

D'AUTORISER l'embauche de madame Tanya Massabni, en date du 4 juillet 2022, au poste de greffière adjointe au Service des affaires juridiques et du greffe, avec le statut de cadre à l'essai.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, au nom de la Ville, le contrat à intervenir avec madame Massabni pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2022-06-157 4. RÈGLEMENT NUMÉRO 705-1 - CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE AQUATIQUE: AUGMENTATION DE L'EMPRUNT - ADOPTION (07-2500)

CONSIDÉRANT que le Règlement numéro 705 décrétant une dépense et un emprunt de 3 623 173 \$ pour la construction d'un complexe aquatique, modifié par la résolution du conseil numéro 2020-10-266 afin de spécifier l'emplacement du bâtiment à construire, est entré en vigueur le 15 octobre 2020, conformément à la loi;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à l'appel d'offres public numéro 2022-05-PUB en mars 2022 pour la construction du complexe aquatique et que le montant de la plus basse soumission conforme s'élève à 7 694 000 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement numéro 705 afin d'augmenter le montant et le terme de l'emprunt en conséquence notamment de cette soumission;

CONSIDÉRANT que toute modification d'un règlement d'emprunt qui augmente la charge des contribuables doit être effectuée par un règlement assujéti aux mêmes approbations que le règlement initial;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Gabrielle Labbé, avec dépôt du projet de règlement, lors de la séance du conseil municipal tenue le 2 juin 2022;

CONSIDÉRANT que toutes les autres formalités prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ont été respectées.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par la conseillère Nancy Pelletier et résolu:

D'ADOPTER le règlement numéro 705-1 intitulé "Règlement modifiant le Règlement numéro 705 décrétant une dépense et un emprunt de 3 623 173 \$ pour la construction d'un complexe aquatique afin d'augmenter l'emprunt à 8 990 520 \$".

ADOPTÉE UNANIMEMENT

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun public n'étant présent et aucune question n'ayant été soumise avant la séance, la période de questions n'a donc pas lieu.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le maire déclare la séance levée à 18 h 15.

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
VILLE DE L'ÎLE-PERROT EN DATE DU 14 JUIN 2022

(Original signé)

PIERRE SÉGUIN
MAIRE

(Original signé)

ZOË LAFRANCE
DIRECTRICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET GREFFIÈRE